Nouvelle face nationale de pièces en euros destinées à la circulation

(2015/C 428/05)



Face nationale de la nouvelle pièce commémorative de 2 EUR destinée à la circulation et émise par l'Irlande

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie une description des dessins de toutes les nouvelles pièces (¹). Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 10 février 2009 (²), les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec l'Union européenne prévoyant l'émission de pièces en euros sont autorisés à émettre des pièces commémoratives en euros destinées à la circulation sous certaines conditions, notamment qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 EUR. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces de 2 EUR, mais un dessin commémoratif hautement symbolique au niveau national ou européen illustre leur face nationale.

Pays émetteur: Irlande

Sujet de commémoration: centenaire du soulèvement de Pâques 1916 en Irlande

Description du dessin: le dessin représente la statue d'Hibernia, qui est érigée au sommet de la Poste centrale de Dublin, dont l'occupation en 1916 a marqué le début du soulèvement de Pâques. Elle est un symbole de l'Irlande. Son nom reprend le terme utilisé en grec ancien pour désigner ce pays. Œuvre du sculpteur John Smyth, cette statue est considérée comme un témoin des événements de 1916. Depuis un siècle, elle observe la nation s'épanouir à la lumière des valeurs inscrites dans la Proclamation. Son regard reste résolument tourné vers l'avenir. Elle symbolise à la fois le passé, le présent et l'avenir du pays. Dans la partie supérieure du cercle intérieur, l'inscription «HIBERNIA» semble avoir été écrite à la main, dans un style qui rappelle celui d'un célèbre manuscrit, le Livre de Kells. Les rayons du soleil illustrent bien le concept sous-jacent du soulèvement et de la proclamation, qui marquent l'aube d'une nouvelle nation et d'une nouvelle République. L'image de la statue est encadrée par les années «1916» et «2016». À la base de l'anneau intérieur apparaissent le nom du pays émetteur «éire» et, au-dessous, l'année d'émission, «2016».

L'anneau extérieur de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

Volume d'émission: 4 500 000 Date d'émission: janvier 2016

⁽¹) Voir JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, pour les faces nationales de toutes les pièces émises en 2002.

⁽²⁾ Voir les conclusions du Conseil «Affaires économiques et financières» du 10 février 2009 et la recommandation de la Commission du 19 décembre 2008 concernant des orientations communes pour les faces nationales et l'émission des pièces en euros destinées à la circulation (JO L 9 du 14.1.2009, p. 52).